

Il se trouve que VITHEC est en possession d'un document commercial Néoen que les élus de Faux Mazuras ne connaissent pas, qui concerne pourtant le projet Faux Mazuras. Si un document a bien été remis lors de la réunion en mairie par Mmes Madenn QUENET et Caroline CHALLIOL, il est apparemment plus attaché à vendre les vertus et qualités de Néoen qu'à donner des précisions sur le projet.

L'examen en commun de ce document, qu'apparemment VITHEC a reçu en exclusivité, apporte à tous des éclaircissements mais aussi son lot d'interrogations :

- Le prix d'un démantèlement d'un aérogénérateur est aujourd'hui connu et se situe aux alentours de 450.000 euros (en enlevant la galette, sans casser les fondations en profondeur). Qui va payer la différence entre la garantie obligatoire de 75.000 euros (indiqué à la page 14 du document) et le coût réel de la démolition ? Il est évident que la société d'exploitation des machines aura, au moment du démantèlement, ou un capital de 2000 euros ou déposera le bilan par une exploitation déficitaire :
 - o Le propriétaire du terrain ?
 - o La com com qui aura touché tout au long de l'exploitation 50 % des retombées fiscales ?
 - o La commune ?
 - o **Chacun penche pour le consommateur au travers de ses factures d'électricité.**
- La carte de localisation du projet (page 18), pour les élus qui connaissent bien le terrain, leur a permis de déterminer l'emplacement probable des machines, dont l'installation la plus propice pourra être desservi par un chemin à la limite des communes de Faux Mazuras et Saint Pardoux Morterolles ; chemin dont les travaux avaient été réalisés, en son temps, par un financement commun aux deux communes. Cela se confirme à la page 26 du document où le camembert de répartition des retombées fiscales indique que la convention de voirie serait certainement tripartite. **JPL** précise à nouveau que jamais le conseil municipal ne reviendra sur sa position en acceptant de signer une convention de voirie. **JCC** précise qu'en cette période préélectorale il serait peut être bon que les électeurs connaissent la position de chaque candidat pour lesquels il apporteront leur voix .
- En ce qui concerne la page 23, **JLP** a pu penser que le planning « Une stratégie de concertation à définir avec les élus » avait été élaboré en collaboration avec les élus. **JBL** et **JP** s'en défendent. **JCC** tient à préciser que les élus communaux le sont pour prendre les délibérations sur le fonctionnement courant de la commune, à la place des habitants mais lorsqu'il s'agit de décisions impactant le bien vivre de plusieurs générations il est préférable, suivant le principe démocratique, que les administrés soient consultés avant toutes décisions prises par le conseil municipal. La sanction du vote n'étant pas suffisante pour des situations installées pour plusieurs décennies sans possibilité de retour en arrière.
- La concertation revient régulièrement dans ce document Néoen, si les élus et les citoyens sont désignés, la forme n'est pas évoquée. VITHEC demande à **JBL** et **JP** si une consultation